



MAIRIE DE PUÉCHABON

**Conseil Municipal du jeudi 24 novembre 2016
COMPTE RENDU**

L'an deux mil seize et le vingt-quatre novembre à 20h30, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur SIMON Stéphane, Maire. Sur la convocation qui leur a été adressée le 16 novembre 2016.

Etaient présents : Messieurs SIMON Stéphane, KOSKAS Yves, PEYRAUD Xavier, AVIAT Emmanuel et Mesdames GOLDANIGA Danielle, BASSOUA Françoise, BOMY Sylvie.

Ont donné procuration : Hélène DELONCA à Xavier PEYRAUD – Fabrice HARLAL à Yves KOSKAS

Absents : M COSTES Thibaut

Secrétaire : Madame BOMY Sylvie.

L'ordre du jour porté sur la convocation du 16 novembre 2016 :

- I. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal
- II. Approbation du choix du Cabinet d'étude pour l'élaboration du PLU
- III. Enquête publique ICPE : Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter (en extension et renouvellement) une carrière de calcaire sur la commune de Viols-le-fort au lieu-dit « Les Sauzes » par la S.A.S Nouvelle Carrière Pic Saint-Loup
- IV. Décisions Modificatives
- V. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au conseil municipal d'ajouter une délibération supplémentaire, - Soutenir la poursuite des travaux de déviation d'Aniane - Le conseil approuve à l'unanimité.

I. Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 20 octobre 2016.

Monsieur le Maire fait la lecture du compte rendu du précédent conseil municipal en date du 20 octobre 2016.

En l'absence de remarque ou de correction, il met au vote l'approbation du compte rendu.

Vote : 9 POUR - Unanimité

II. Approbation du choix du Cabinet d'étude pour l'élaboration du PLU

Monsieur le Maire propose de repousser la décision.

Il explique que 2 candidats avaient répondu à l'appel d'offre et souhaiterait avoir plus d'information.

III. Enquête publique ICPE : Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter (en extension et renouvellement) une carrière de calcaire sur commune de Viols le fort au lieu-dit « les Sauzes » par la SAS Nouvelle Carrière Pic Saint loup.

Monsieur le Maire demande l'avis aux conseillers présents de s'exprimer sur ce point.
Les élus proposent de mettre en avant l'augmentation du trafic des camions déjà très important sur la commune : le conseil municipal s'oppose au renouvellement d'exploitation de la carrière du Pic Saint Loup.

Vote : 9 POUR - Unanimité

IV. Décisions modificatives (budget 2016)

Monsieur le Maire explique que la commune a utilisé la totalité des sommes prévues pour les dépenses d'investissement. Cependant des factures restent encore à régler et ne peuvent pas l'être actuellement en l'absence de crédit sur des lignes budgétaires.

Il rappelle que pour les travaux d'investissement, la commune doit faire l'avance des dépenses avant de percevoir les subventions accordées collectivités. Cette règle en matière de finances publiques demande aux communes de provisionner des sommes importantes. La commune de Puéchabon n'est pas en capacité de pouvoir le faire.

Il propose donc de réaliser des modifications en procédant au transfert de certaines sommes non dépensées en 2016 pour augmenter les lignes budgétaires sur lesquelles pourront être réglées des factures en lien avec les travaux de l'église et l'étude pour la traversée du village.

⇒ Détail des sommes - voir annexe : total 23.030 €

Monsieur le Maire met au vote ces modifications budgétaires pour un montant total de 23.030€

Vote : 9 POUR – Unanimité

V. Soutenir la poursuite des travaux de déviation d'Aniane

DUP Aniane a été annulée par le tribunal suite à une procédure judiciaire. Le conseil départemental a besoin de l'utilité publique pour permettre une poursuite normale des travaux de la déviation d'Aniane.

Le conseil municipal vote une délibération afin de soutenir la poursuite des travaux de déviation.

Vote : 9 POUR - Unanimité

Questions diverses :

- Déviation RD32 : un projet a été réceptionné par la commune pour la déviation de la RD32.
- Repas des aînés : le devis est validé ainsi que le menu. La date fixée est le dimanche 11 décembre.
La veille aura lieu le gouter + spectacle de fin d'année pour les enfants.
- Monsieur le Maire informe les élus qu'une prime de fin d'année sera versée + panier de Noël aux agents de la commune.
- Les vœux du Maire sont prévus le samedi 07 janvier à 17h30.
- CESML : éclairage public travaux à revoir.
- Point sur les RH : un contrat CAE vient à son terme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52.

Le Maire
Stéphane SIMON